



Ce document reflète **une volonté de participation**, du Collectif pour un Territoire en Transition en Pays Viganais, aux choix politiques sur la commune, et la communauté de communes, à l'occasion des élections municipales.

Nos modes de vie axés sur une **croissance sans limites** ne correspondent plus à la réalité des crises économiques, sociales, écologiques que nous subissons.

Notre collectif porte l'envie d'**insuffler un autre modèle de société** basé sur la convivialité, la sobriété, l'autonomie, la relocalisation des productions et des consommations, la solidarité, l'intérêt commun, l'épanouissement de l'individu, le respect de la planète et de ses précieuses ressources.

Ce document pratique reprend des points déjà mis en place par certaines communes, à l'image de ce village alsacien d'Ungersheim (68) qui prépare activement l'après-pétrole, et en propose d'autres plus innovants.

C'est une invitation aux Maires, conseillers municipaux et habitants à redéfinir nettement leur façon d'aborder la gestion du territoire, à s'inspirer de ces propositions pleines de bon sens et à **oser le défi** de la participation des citoyens.

Nous espérons que la lecture de ce document se fera avec intérêt et attention. Nous sommes volontaires pour accompagner cette démarche de **participation active et d'évolution** des politiques locales.

\*\*\*

### LA DEMOCRATIE LOCALE



#### 1. Des outils à expérimenter :

Il est nécessaire de se donner les **moyens d'expérimenter des outils** pour faire **avancer la démocratie** et les orientations en matière d'économie locale (referendum, tirage au sort, volontariat, monnaies locales, outils économiques relocalisés...). *Pour les années 2008 et 2009, les préfetures ont signalé seulement six référendums locaux en France.*

#### 2. Le Conseil des habitants :

Nous préconisons l'instauration d'un **conseil des habitants** (en incluant les plus jeunes) **en coopération avec le conseil municipal**. Le conseil des habitants débat notamment des mêmes thèmes que les conseillers municipaux afin d'approcher un consensus. *La Mairie de Saint Genis les Ollières (69) compte déjà plus d'une quinzaine d'actions de transition qui découlent de ses 4 conseils d'habitants : Construire ensemble Saint Genis les Ollières, Vivre bien ensemble, Poursuivre un développement équilibré du territoire, Œuvrer ensemble pour les générations futures.*

#### 3. Le Dialogue inter-municipal :

Il est indispensable que les mairies voisines, **dialoguent et coopèrent entre elles**, pour plus d'efficacité dans leur gestion (achats groupés, prêt de matériel, partage de personnels...).

#### 4. Le non cumul des mandats :

Les élus s'appliqueront à **eux-même** le principe du non cumul des mandats

*(« Le cumul des mandats et des fonctions exécutives, dans le temps et l'espace, est un facteur favorisant le clientélisme et générant des conflits d'intérêts » l'ONG anticorruption Anticor).*

#### 5. Un bulletin d'information locale :

Nous souhaitons favoriser la circulation de l'information locale par la création d'un **bulletin associatif et inter-communal**, qui retranscrirait les actions des communes, renforcerait les liens entre habitants, et donnerait de la visibilité aux actions et projets concernant la solidarité et l'environnement.



### L'EDUCATION



#### 1. L'école, un lieu de vie :

Il est fondamental que l'école devienne un lieu d'épanouissement pour nos enfants, pour favoriser notamment le développement de l'**esprit critique et la réflexion individuelle** pour former des individus actifs et responsables et que les mairies en fasse leur priorité.

#### 2. La création d'espaces intergénérationnels

Il est important d'ouvrir des **lieux de rencontre intergénérationnels** (salle de jeux, re-dynamiser les places des villages, oasis populaires, solidarité par l'échange de biens, chantiers solidaires, ludothèque...). *C'est l'objectif de l'association Viganaise « Le Galoupio ». Pour la Ludothèque cet objectif est porté par l'association Viganaise « Comm'Un Jeu »*

*La Ville de Lille (59) soutient le café associatif des enfants « Les potes en ciel », Chacun peut y papoter, rêver, jouer, laisser libre court à sa créativité, échanger des savoirs, et s'ouvrir au monde en participant aux activités qui sont en accès libres et aux ateliers.*

#### 3. L'éducation populaire :

Les mairies doivent se donner les moyens de favoriser l'accès à l'**éducation populaire** : la culture, l'art, les activités sportives et sociales, les savoirs-faire manuels, l'ouverture au monde, l'apprentissage à l'autonomie et le développement de l'esprit critique...

#### 4. Les cantines :

Pour des motivations de relocalisation de l'économie et de santé des enfants, les mairies doivent privilégier l'**accès à des repas bios et locaux dans les cantines scolaires** (végétariens, voire végétaliens de temps en temps, en expliquant aux élèves le bienfondé de ces types d'alimentation). La réintroduction de **cantinière** dans les écoles serait la bienvenue.

*La Régie communale agricole de Mouans-Sartoux (06) se donne pour objectif de produire 30 tonnes de légumes en 2012, ce qui correspond à 100% des besoins des 3 cantines scolaires (1100 repas/jour).*

#### 5 L'école alternative

Soutenir ou impulser des projets de **crèches parentales**. Expérimenter d'**autres modèles** d'instruction et d'autres approches éducatives



## UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

### 1. Les produits dangereux :

La commune **se doit** d'informer, recenser, voire d'interdire, les produits alimentaires, d'entretiens, ou agricoles classés nocifs pour la santé des résidents et de la nature. Exemples : aspartame, glutamate, glyphosate (round-up...), OGM, produits pharmaceutiques, phytosanitaires...

*La Mairie de Saint-Jean (31), avant tout le monde, a interdit l'utilisation des biberons au bisphénol A dans sa commune.*

*Dès 2003, la ville de Saint Laurent en Beaumont décide de renoncer à l'usage des désherbants ou herbicides par le personnel communal, pour l'entretien des espaces libres, et incite les citoyens, agriculteurs et jardiniers à privilégier les techniques alternatives telles que désherbage manuel et agriculture biologique.*

### 2. Les mairies doivent donner l'exemple :

La municipalité doit donner l'exemple d'**une consommation sobre et responsable** (achats éthiques, consommation localisée, cesser l'utilisation de produits toxiques, s'orienter vers les produits biodégradables et aider et informer dans ce sens sa population.

*La Commune de Saint Pierre d'Entremont (73) se positionne contre les OGM sur sa commune et invite, entre autres, l'Etat à définir des mesures protégeant les autres activités agricoles, y compris l'apiculture, de toute contamination.*



### 3. Les pollutions électromagnétiques

Apporter un **positionnement clair et préventif** en ce qui concerne les pollutions électromagnétiques (wifi, 3 & 4G, antennes relais; et interdiction d'utiliser des micro ondes dans les cantines...). Cela notamment dans les secteurs les plus sensibles (écoles et crèches, ruchers...).

Éditer une carte des pollutions électromagnétiques de chaque commune.

*Le maire de Saint-Julien-en-Beauchêne (05) a décidé de faire dans sa ville une zone hermétique aux ondes électromagnétiques.*

## LA FORET ET LES ESPACES VERTS

### 1. Valoriser/Protéger/Gérer :

Les mairies doivent **sérieusement** prendre en compte la gestion de leurs forêts communales : entretien des chemins d'accès, remise en état des sentiers, **dynamisation des filières bois** (précieux, d'œuvres et énergie) **locale et éthique**, promouvoir l'accès aux coupes de bois de chauffage pour les habitants. L'entretien des zones boisées permet d'éviter les ruissellements, les inondations et l'érosion des sols. La réalisation d'un inventaire communal de l'état du patrimoine naturel est un préalable à toute action.

### 2. Des jardins mêlés aux espaces verts :

Nous proposons de renforcer les liens sociaux et intergénérationnels, l'autonomie alimentaire par la création de **jardins potagers mêlés aux espaces verts et espaces jeux d'enfants**.

*En trois ans, la ville de Todmorden, au Royaume-Uni, a transformé l'ensemble de son espace public en jardin potager avec ses 14.000 habitants. Ce mouvement participatif inédit s'appelle Les incroyables comestibles de Todmorden*

*La nourriture est à partager sur toute la ville ! Avec le message : servez-vous, c'est gratuit, partout !*

## L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT



### 1. L'eau, un bien commun :

L'eau est un bien commun, les mairies doivent refuser qu'elle fasse l'objet d'une marchandisation : **la recherche du profit par un opérateur privé n'a pas sa place** dans la gestion de l'eau communale. Une gestion publique de l'eau potable est indispensable.

### 2. L'éco-équipement :

Il faut revoir la gestion en matière d'assainissement des maisons individuelles, hameaux et villages en concertation avec les habitants: favoriser la **phytoépuration**, informer sur les systèmes de **toilettes sèches**, créer un **compost** communal (avec formation des agents communaux) acceptant les effluents des toilettes sèches publiques et privées.

Il faut trouver une **cohérence** entre le coût, la quantité de déchets, et le nombre d'habitants du foyer (taxe au poids, sacs payants...) afin d'encourager la réduction des déchets et le compostage.

*Installer des toilettes sèches écologiques en traitant les déchets sur place, à l'entrée de l'espace vert communal le plus utilisé de Clisson, tel fut le pari de cet aménagement. Avec ces toilettes sèches écologiques, ce sont des millions de litres d'eau potable économisés. C'est également l'exemple de toilettes qui évitent le traitement par assainissement de matières polluantes et donc leur rejet dans l'eau. Le système de compostage par des lombrics permettra de réduire les matières fécales de 90 % pour en faire du compost. La maintenance et l'entretien sont de ce fait, très limités. Cette technique, fabriquée en France, a fait ses preuves depuis quinze ans dans des sites classés et des parcs naturels dans toute l'Europe.*

### 3. L'économie de la ressource :

Nous proposons que les premiers mètres cube d'eau consommés soient **gratuits** et financés par un renchérissement du mésusage (sur-tarification suivant la consommation au-delà d'un certain volume par foyer). Nous demandons également la **suppression de l'abonnement**.

*Comme déjà en place dans le PLU de la commune de Campestre et Luc, il serait intéressant de prévoir une obligation d'un système de récupération des eaux de pluie pour toutes les nouvelles constructions.*

Il serait également pertinent de récupérer les eaux de pluies sur les bâtiments publics et d'utiliser cette ressource pour les toilettes et pour l'arrosage des espaces verts.

### 4. La préservation des sources et des rivières :

Pour **garantir la qualité** de la ressource en eau, il est impératif d'étendre largement les périmètres de protection des captages.

Le bon sens recommande de privilégier le **préventif** au curatif, pour améliorer la qualité de l'eau face aux pollutions (essentiellement agricoles, mais aussi médicamenteuses et individuelles). Ceci afin d'éviter les traitements coûteux et/ou chimiques et de mettre en place des **procédés respectueux** de traitement de l'eau (filtres à céramiques, à charbons actifs, traitement U.V...). Les agents communaux doivent **obligatoirement** utiliser des produits biodégradables. Nous demandons l'instauration d'un **contrôle réel** de la qualité de l'eau potable (en particulier pour les pesticides non recherchés dans nos villages sous prétexte de faible débit). Analyser l'eau des sources et rendre disponible les résultats dans chaque commune. Mettre systématiquement « eau de source non-traitée » plutôt que « eau non-potable ».







## L'URBANISME

### 1. Le plan local d'urbanisme (PLU) :

Il faut stopper les constructions de lotissements car ils sont inesthétiques, dévoreurs d'espaces, imperméabilisent les sols et ne favorisent pas la vie communautaire. Mettre en place des **zones d'habitats groupés**, économes en énergies, avec des espaces communs de rencontres, de jardinages et de services (machine à laver...). Les mairies doivent accepter **les habitats alternatifs** (yourtes, cabanes, habitats démontables, mobile-home...) sous conditions d'absence d'impacts négatifs sur l'environnement.

Nous souhaitons que les mairies affichent clairement leur volonté de s'investir dans les **économies d'énergie et la transition énergétique** en autorisant et encourageant explicitement l'installation de panneaux solaires, d'éoliennes individuelles, de chauffe-eau solaire.

*La Mairie de Saint Roman de Codières (30) lance un projet d'éco-hameau d'artisans constitué d'un groupement d'habitations bioclimatiques économe en espace et énergie, construit avec des matériaux écologiques locaux.*

### 2. Le patrimoine municipal :

L'objectif est de réaliser une transformation totale, bien que progressive, des bâtiments en isolation et équipements en vue de réduire la consommation d'énergie, d'améliorer le confort, et d'être une **vitrine vivante de la sobriété énergétique**.

### 3. Le bâti privé :

Les mairies pourraient prévoir un budget d'**aide pour l'installation de matériaux et équipements écologiques** pour les particuliers.

## LA MOBILITE



### 1. Le covoiturage et l'auto-stop :

Chaque commune pourrait développer des **aires de covoiturage et d'autostop** et soutenir les initiatives d'organisation et de promotion du partage des trajets. *Le site co-voiturage local: <http://aganticovoiture.org/>.*

### 2. Le transport public :

Il nous semble totalement incohérent de ne pas instaurer une **gratuité totale du système de transport** départemental Edgard. Les coûts de l'impression des billets, le temps perdu à l'encaissement par les chauffeurs, les équipes de contrôleurs... ne compensent pas les revenus engendrés par la vente des billets. Le passage au ticket électronique ("Bang" quel gadget!) ne fait qu'augmenter les coûts sans aucune justification ni bénéfice. Les efforts devraient se concentrer sur l'augmentation du nombre de navettes et d'arrêts.

Il serait utile d'imaginer un **transport public à la demande** (TAD) pour desservir les villages et les hameaux isolés comme le pratique déjà de nombreuses communes...

*Les TAD se distinguent des autres services de transports collectifs par le fait que les véhicules n'empruntent pas d'itinéraire fixe et ne respectent pas un horaire précis. Un opérateur (ou un système automatisé) se charge alors de la réservation, de la planification et de l'organisation afin de prendre en charge l'ensemble des voyageurs. À la notion de point d'arrêt, clairement identifié sur le territoire, se substituent les notions d'adresse d'origine et de destination.*

### 3. Les déplacements doux :

Pour favoriser les déplacements des piétons, vélos, traction animale... il est nécessaire de **ré-ouvrir** les chemins, les sentiers, de créer des pistes cyclables, des systèmes de partage des voiries... **En concertation avec les usagers**.



## L'ENERGIE

### 1. Enercoop :

Chaque commune du Pays Viganais devrait souscrire à la coopérative de distribution d'électricité Enercoop pour **se libérer du nucléaire** qui nous menace (Tricastin, Marcoule...) et favoriser ainsi la production d'**électricité d'origine renouvelable**.

*La commune de L'Île-Saint-Denis (93) a choisi Enercoop comme fournisseur d'électricité pour son Hôtel de Ville, afin de bénéficier d'un approvisionnement 100% renouvelable et coopératif.*

### 2. La production locale :

Il est temps que les municipalités s'engagent dans **la voie de l'autonomie énergétique**, en investissant dans une production locale d'énergie en fonction des ressources disponibles sur notre territoire.

Une étude thermographique de la commune destinée aux habitats privés devra être réalisée pour **repérer les fuites énergétiques** avec un service communal autour des économies d'énergies et de la sobriété.

*À l'image de « la Maison de l'Énergie et du local » du Vigan pour ses actions diverses en ce sens.*

*La ville de Besançon (25) met à disposition gratuitement une mallette munie de 4 outils (Thermo-hygromètre, wattmètre, débitmètre et caméra thermique) qui détecteront les failles de vos appartements et vous aideront à réduire vos factures d'énergie, d'eau et à améliorer votre confort.*

*Elle a également instaurer un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE).*

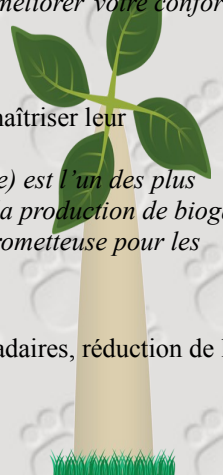
### 3. Les bâtiments publics :

A terme **tous les bâtiments publics** doivent s'équiper en installations en énergies renouvelables, locales si possible, et maîtriser leur consommation (chaudière à bois ou granulés, électricité renouvelable, production en bio-gaz...)

*Inauguré au printemps dernier, le projet du Syndicat de gestion des déchets de l'agglomération de Forbach (57) (Sydeme) est l'un des plus ambitieux de l'Hexagone. Pas toujours bien connue en France, la méthanisation est un processus industriel permettant la production de biogaz, susceptible d'être injecté dans le réseau de gaz et de produire de l'énergie - chaleur, électricité, carburant. Une filière prometteuse pour les collectivités locales.*

### 4. L'éclairage public :

En matière d'éclairage public, les mairies et les habitants doivent **revoir leurs habitudes**: réduction du nombre de lampadaires, réduction de leur intensité lumineuse, horaires d'extinction des luminaires... **en concertation avec les usagers**.





## LES DECHETS

### 1. Les outils de sensibilisation :

Les mairies pourraient **sensibiliser, éduquer à l'environnement** et informer sur l'impact de notre pollution, en partenariat avec les associations.

### 2. Des ateliers à disposition :

La création d'ateliers de réparations, de recyclage, d'échange, **à disposition des habitants** permettrait, en dehors des aspects techniques de lutter contre l'obsolescence programmée pour sortir de cette société du tout jetable, de dynamiser la cohésion et la convivialité des communautés.

*La mairie de Vitry-sur-Seine soutien l'association Cyclofficine, un remède participatif et solidaire à tous les problèmes de deux roues . Elle se consacre à la revalorisation de bicycles abandonnés ou récupérés en déchetterie les autres jours. L'association met à votre disposition ses locaux, ses outils, des pièces détachées récupérées (à un prix volontaire), les compétences et le savoir-faire de son animatrice ...*

### 3. Une plateforme de compostage :

Création d'une plateforme de compostage dans chaque commune avec un ramassage pour le village avec **un accès libre et gratuit aux habitants**. Les plus: réduction des déchets, sensibilisation environnementale, compost pour les jardins.

Rappelons qu'il est interdit de brûler ces déchets à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

*Pour la Mairie de Caen (14) réaliser un compostage collectif fait partie du dispositif pour réduire la production de déchets. 6 000 bacs sont déjà en fonction pour des maisons individuelles. Pour l'habitat collectif, au pied des immeubles, six installations sont opérationnelles.*

## L'ECONOMIE ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL

### 1. Un développement local cohérent :

Encourager l'**économie sociale et solidaire** (échanges, gratuité...). Favoriser les productions locales. Soutenir les initiatives locales (prioritairement associatives). Aides à l'installation d'acteurs éthiques (agriculteurs en bio, artisans, services médicaux...).



### 2. Une énergie propre en accord avec les ressources locales :

Développer la production d'électricité par micro-centrale hydraulique. **Activer** une filière bois/énergie locale. **Se positionner** face aux projets liés à l'énergie, qui ne proposent souvent qu'un bénéfice économique pour le local mais qui n'apportent pas d'avancées au niveau de l'autonomie des communes et de la gestion éco-logique du territoire (positionnement face à EON, Gaz de Schiste, Nucléaire...).

### 3. Sortons les services funéraires du secteur marchand :

Service funéraire **gratuit** pour les habitants de la commune. **Droit** d'être enterré gratuitement sur sa commune de résidence. *Dans le cadre de son travail sur la réappropriation des biens communs, le décroissant Paul Ariès, écrivain et politologue, propose la gratuité de l'inhumation.*



## L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE

### 1. Une agriculture et un élevage éthique :

La Mairie se doit de **maîtriser son foncier agricole** pour orienter vers une agriculture paysanne à taille **humaine** et un choix de production sans produits chimiques de synthèse, **respectueux** de l'environnement, de l'humain et des animaux.

### 2. La reconquête des espaces agricoles abandonnés :

- **Pour des jardins pour tous** : Participer à l'ouverture de terres en friche. Afin de veiller à la qualité alimentaire des familles et l'accès à des fruits et légumes produits selon des méthodes naturelles. *C'est l'objectif de l'association Viganaise « Comm'Un Jardin ».*

- Pour soutenir l'**installation de jeunes paysans**, les terres agricoles ou à potentiel agricole doivent absolument être préservées, quitte à intervenir en tant qu'acquéreur.

*L'exemple de la SCI « terres fertiles » en Ile-de-France, Ce sont 20ha de terres acquises sur le plateau de Saclay par l'achat de parts de 50€ par les habitants, les associations et les collectivités. Une Amap est déjà en fonctionnement sur le lieu.*

### 3. Devenir gardien de l'écosystème :

Nous incitons les habitants à mettre en place des ruchers de **préservation des abeilles**, une banque de **graines**, des refuges à insectes, y compris dans les espaces publics.

*Après le site L.P.O. (Ligue pour la Protection des Oiseaux), la volonté de réduire l'utilisation de pesticides, la consommation de produits biologiques au restaurant scolaire, les actions de compostage sur différents sites communaux, la commune de Saint-Priest en Jarez (42) installe deux ruches sur le toit en terrasse de la mairie...*

\*\*\*

Ce bouquet de propositions et de réflexions apporte un éclairage **sur la faisabilité d'une politique locale éthique et en cohérence avec les défis actuels.**

Elle ne peut voir le jour qu'avec une **réelle volonté** de démocratie.

Nous appelons donc, tous les futurs élus, à **ouvrir des cercles** élaboratifs et **décisionnels** de la vie publique.

Nous sommes confiants que si les différents acteurs, associations, riverains sont invités à s'exprimer sur des sujets qui nous concernent alors enfin nous verrons naître **une organisation commune, légitime et issue de notre intelligence collective.**

Derrière cette appellation de "**Transition**", qui n'est qu'une dénomination cohérente avec la situation actuelle qui nous demande une redéfinition des bases de nos "manières de vivre", veuillez entendre une expression populaire émergente du désir de décider ensemble de **nos vies et de celles des générations futures.**

Cette ouverture collaborative, est une invitation à se préoccuper de la bonne "gestion de la vie de la cité".

**Alors, élus et habitants du territoire, les cartes sont entre nos mains !**

**Le collectif "Pays Viganais en Transition"**

Retrouvez tous les liens internet des exemples de ce dossier évolutif et bien d'autres, sur

<http://transitionviganaise.wordpress.com/>

